

1 Cour pénale internationale.

2 Chambre préliminaire 1.

3 Affaire le Procureur contre Germain Katanga n° ICC-01/04-01/07.

4 Audience à huis clos *ex parte* réservée au Procureur et à l'Unité d'aide aux victimes et
5 aux témoins. L'audience est présidée par la Juge Steiner en qualité de Juge unique.

6 L'audience est ouverte à 14 h 13.

7

8

9

10

11

12

13

14

15 Pages 1 à 18 expurgées – Audience à huis clos

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25 L'audience est levée à 15 h 09.